

ÉDITION
ÉTÉ
2022

BULLETIN DESTINÉ
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



À NE PAS MANQUER :

- CHÈQUES DE VACANCES
- EXAMEN DE PRATIQUE INTERACTIF
- CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ



CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ

**C'EST LE TEMPS DES VACANCES, DU DIMANCHE
24 JUILLET AU SAMEDI 6 AOÛT 2022* !**

Comme les conventions collectives en vigueur le prévoient, tous les chantiers des quatre secteurs de l'industrie de la construction seront obligatoirement fermés. Certains types de travaux pourront tout de même se tenir durant cette période. Vous souhaitez en savoir plus sur les congés annuels obligatoires et les règles particulières prévues ?

Consultez les conventions collectives.

BON CONGÉ !

* Le congé débute le dimanche 24 juillet, à 0 h 01, et se termine le samedi 6 août, à 0 h.

IMPORTANT – MÉDIC Construction en ligne :

Toutes les réclamations qui requièrent qu'une pièce justificative soit jointe seront traitées dans les semaines suivant le retour des vacances de la construction.

PROCHAINS JOURS FÉRIÉS



La fête du Canada (1^{er} juillet) ainsi que la fête du Travail (5 septembre) sont des jours fériés chômés, pour l'industrie de la construction. Tout travail exécuté durant ces journées devra être rémunéré au taux de salaire majoré, selon les dispositions prévues aux conventions collectives dans chacun des secteurs.

En ce qui concerne la fête nationale du Québec (24 juin), il s'agit également d'un jour férié chômé observé conformément à la *Loi sur la fête nationale*. Pour toute information quant aux conditions de travail à appliquer lors de ce jour férié, communiquez avec la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#).

Pour connaître les réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos des jours fériés, nous vous invitons à consulter la page « **Jours fériés : questions fréquentes** » au ccq.org.

Veuillez noter que les bureaux et le service téléphonique de la Commission de la construction du Québec (CCQ) seront fermés à l'occasion de ces congés.



EXAMEN DE PRATIQUE INTERACTIF DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (EPICCCQ)



VOUS ÊTES FERBLANTIER OU FRIGORISTE ET VOUS AIMERIEZ VOUS PRÉPARER À VOTRE EXAMEN DE QUALIFICATION À L'AIDE D'UNE SIMULATION D'EXAMEN ?

Bonne nouvelle, des examens de pratique interactifs sont maintenant disponibles pour les métiers de ferblantier et de frigoriste.

Chaque simulation d'examen vous permettra de mesurer vos connaissances en répondant à la quarantaine de questions que l'outil vous proposera. Ces questions, développées par des experts de métier, sont attribuées de façon aléatoire, mais toujours en respect de la structure de l'examen de qualification du métier. Vous pouvez simuler l'examen à plusieurs reprises sur des versions différentes. De plus, afin de soutenir votre préparation, une rétroaction s'affichera pour chaque question. Cette rétroaction vous permettra d'identifier certains de vos points forts et ceux à améliorer, afin de pouvoir mieux vous préparer à votre examen.

Pour effectuer votre examen de pratique, rendez-vous simplement sur la page « [Exemples de questions et simulations d'examen](#) », accessible via le www.ccq.org/examen, et cliquez sur « [Ferblantier](#) » ou « [Frigoriste](#) ».

Des exemples de questions demeurent disponibles pour tous les autres métiers, de même que pour les spécialités ou occupations spécialisées qui sont soumises à un examen, au www.ccq.org/examen.

La CCQ et les représentants de l'industrie identifieront progressivement les métiers ou les spécialités pour lesquels seront produites les prochaines simulations d'examen.

LE COMPAGNONNAGE : CE MENTORAT ESSENTIEL À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le mois de juin est arrivé, et les chantiers se multiplient depuis plusieurs semaines déjà. Parmi les femmes et les hommes qui contribuent à réaliser tous ces projets aux quatre coins de la province, de nouvelles personnes intègrent l'industrie alors que d'autres poursuivent leur apprentissage. Qu'elle ait un diplôme d'études professionnelles (DEP) d'un métier de la construction en poche ou non, qu'elle ait obtenu un certificat de compétence apprenti temporaire à titre d'étudiant ou qu'elle détienne une expérience hors construction reconnue par la CCQ, chaque personne apprentie est jumelée à un compagnon.

L'histoire du compagnonnage n'est pas nouvelle ni exclusive à l'industrie de la construction au Québec. D'autres secteurs d'activité dans le monde misent sur ce type de mentorat pour faciliter l'accueil et l'intégration des collègues, pour leur transmettre leur savoir-faire, leur faire découvrir de nouveaux aspects du métier, les aider à développer leur réseau, sans oublier de partager avec eux leur passion du métier.

Le compagnonnage dans l'industrie de la construction est une forme de mentorat importante dans l'apprentissage d'un métier.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).





COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

VOTRE ARGENT EN TOUT TEMPS

PEU IMPORTE
CE QUE VOUS
FAITES

Simplifiez-vous la vie en adhérant au service de dépôt direct. Plus de **177 000 personnes** y sont déjà inscrites !

Ce service vous donne accès à **vos paiements de façon sécuritaire et instantanée**, directement dans le compte bancaire de votre choix.

Un service **pratique, rapide et fiable** !



Adhérez-y dès maintenant !

sel.ccq.org



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Vous venez de déménager ou vous vous apprêtez à le faire ? N'oubliez pas de mettre votre dossier à jour auprès de la CCQ, afin de faciliter nos communications avec vous.

Rappelons que l'adresse de domicile détermine votre région de placement et qu'elle a un impact sur votre référencement.

Des pièces justificatives seront exigées selon le changement :

Deux pièces justificatives :

- Changement d'adresse de domicile impliquant un changement de région.

Aucune pièce justificative :

- Changement d'adresse de domicile sans changement de région de placement ;
- Changement d'adresse de correspondance ;
- Changement d'adresse de domicile lorsque le certificat de compétence n'est plus valide.

Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de changement d'adresse, **consultez le ccq.org**.

OBTENIR UNE SUBVENTION SALARIALE À L'EMBAUCHE, C'EST POSSIBLE!

Saviez-vous qu'il existe des ressources pour vous soutenir dans l'industrie de la construction? Emploi-Québec offre des subventions pour couvrir une partie de votre salaire si vous faites face à des obstacles pour intégrer un emploi et de l'accompagnement pour vous aider à bien intégrer votre milieu de travail.

Communiquez avec le centre local d'emploi (CLE) ou le **bureau de Services Québec de votre région**, pour connaître les services, les mesures et les incitatifs qui pourraient vous être utiles (par exemple, des subventions salariales, du soutien à la formation, du soutien au choix de carrière, etc.), et pour valider votre admissibilité aux mesures offertes.

MÉDIC EN LIGNE : PAS BESOIN DE TOUJOURS TRANSMETTRE VOS REÇUS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES!

Lorsque vous utilisez MÉDIC en ligne pour faire une demande de remboursement, vous n'êtes pas toujours tenu de nous faire parvenir vos reçus ou vos autres pièces justificatives, à moins que cela soit exigé. Cependant, conservez-les pour une période de 12 mois suivant la date de demande de remboursement, afin de répondre à toute demande de vérification ultérieure de la part de MÉDIC Construction.

Pour en savoir plus, consultez MÉDIC Construction en ligne sur notre site Web.

RELEVÉS ANNUELS DE RETRAITE 2021

**LA PÉRIODE D'ENVOI DES RELEVÉS ANNUELS 2021 S'ÉTALERA
DE LA FIN JUIN À LA FIN SEPTEMBRE 2022.**

Lorsque vous recevrez votre relevé personnalisé, prenez le temps de le lire attentivement, car il contient tous les renseignements relatifs à votre régime de retraite, notamment la date de votre admissibilité à la retraite. Il est important d'en prendre connaissance, afin de faire votre demande de prestations au moment opportun.

Si vous n'avez pas reçu votre relevé annuel à la fin du mois d'octobre 2022 ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant certaines notions, par exemple la retraite partielle ou encore la date de retraite avec ou sans réduction, n'hésitez pas à communiquer avec nous, en utilisant vos [services en ligne](#) ou en composant le **1 888 842-8282**.



CHÈQUES DE VACANCES POUR L'ÉTÉ 2022

**LES CHÈQUES DE VACANCES SERONT
DISTRIBUÉS À COMPTER DU 21 JUIN PROCHAIN.**

Plus de détails au www.ccq.org/chequedevacances

VOUS ÊTES ENTRÉ DANS L'INDUSTRIE À L'OCCASION D'UNE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET NE DÉTENEZ PAS LES PRÉALABLES REQUIS POUR VOTRE MÉTIER ?

Lors de la réservation d'une place à l'occasion d'une pénurie de main-d'œuvre, vous devrez signer une lettre d'engagement à fournir la preuve que vous possédez les préalables scolaires dans les 12 mois suivant l'émission de votre exemption à détenir un certificat de compétence.

Afin de prouver l'obtention de vos préalables scolaires, nous vous invitons à communiquer avec le centre de services scolaire ou la commission scolaire de votre choix pour être dirigé vers ses services d'évaluation des préalables.

Lors de votre rencontre avec le personnel, une attestation des préalables scolaires vous sera remise. C'est ce document que vous devez fournir à la CCQ pour remplir votre engagement.

Nous vous recommandons de ne pas attendre à la dernière minute, car si vous ne possédez pas les préalables requis, il se peut que vous deviez suivre des cours afin de les obtenir.





AVANTAGES SOCIAUX
CONSTRUIRE
EN SANTÉ



VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT GRAVE SUR UN CHANTIER ?

Faites appel au Service
d'intervention post-traumatique

Une équipe de professionnels est à votre disposition.

1 800 807-2433

24/7 • SANS FRAIS



MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 seront mises à la poste vers le 17 juin 2022.

CONVENTIONS COLLECTIVES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION 2021-2025



Vous pouvez consulter les conventions collectives 2021-2025 de tous les secteurs de l'industrie de la construction au ccq.org.

SIGNALEMENTS: CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE SITUATION NON CONFORME OU D'IRRÉGULARITÉS SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION ?

Sachez que vous pouvez nous signaler toute situation ne respectant pas la loi R-20, les règlements qui en découlent et les conventions collectives en vigueur. Tous les types de situations peuvent nous être transmis, dont la fraude, le travail non déclaré et l'intimidation.

Nos équipes prennent en charge les informations qui leur sont communiquées, les analysent, et les traitent de façon confidentielle.

Le respect et la conformité font partie de notre mission, et nous comptons sur tous les acteurs de la construction pour que les règles et les conventions soient appliquées afin que notre industrie soit un milieu de travail sain et juste pour tous.

Pour faire un signalement, vous pouvez :

- remplir le formulaire en ligne, disponible dans la section « **Signaler une situation** », au ccq.org ;
 - communiquer avec nous au **514 593-3132** ou au **1 800 424-3512**.
-



PLAINTES DE SALAIRE

Si vous n'êtes pas rémunéré conformément aux conventions collectives en vigueur dans l'industrie de la construction, n'hésitez pas à déposer une plainte de salaire.



Selon la nature des éléments réclamés, vous devrez fournir les pièces justificatives exigées pour la période couverte par votre plainte. La CCQ communiquera avec vous si votre plainte est incomplète, et vous disposerez d'un délai de 10 jours pour nous transmettre les éléments manquants. Si vous omettez de le faire, la plainte pourrait être fermée et considérée comme un signalement.

Le travailleur a 60 jours à compter du **1^{er} juillet (congé annuel d'été)** ou du **1^{er} décembre (congé annuel d'hiver)** pour déposer une plainte de salaire en rapport avec des sommes non transmises par un employeur qu'il a constaté lors de la réception de ses relevés de congés et de jours fériés payés. La plainte devra être accompagnée de tous les documents exigés afin d'être admissible au Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction (FISIC) en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Le processus de traitement des plaintes de salaire de la CCQ comprend notamment des suivis téléphoniques et écrits avec les plaignants, pour que vous soyez tenu informé de l'avancement de votre dossier.

Enfin, la CCQ rappelle aux travailleurs qu'il est important de noter systématiquement leurs heures travaillées, par employeur et par chantier.

Pour obtenir plus d'informations ou déposer une plainte de salaire, visitez la section « **Perte de salaire** » au ccq.org.



AVANTAGES SOCIAUX
CONSTRUIRE
EN SANTÉ

VOTRE PROGRAMME D'AIDE

1 800 807-2433

— 24/7 • SANS FRAIS —

Services de santé gratuits et confidentiels

- + Évaluation de vos besoins
- + Résolution de problèmes personnels
- + Alcoolisme et autres toxicomanies, jeu compulsif, dépression majeure, comportement violent
- + Interventions préopératoires, postopératoires, préhospitalisation et posthospitalisation
- + Orthopédagogie
- + Ergothérapie
- + Interventions personnalisées
- + Conseils en vue de l'adoption de saines habitudes de vie
- + Cessation tabagique
- + Interventions post-traumatiques

OLYMPIADES CANADIENNES DES MÉTIERS ET TECHNOLOGIES 2022

C'est du 25 au 28 mai 2022 que se sont déroulées, à Vancouver, les Olympiades canadiennes des métiers et technologies 2022. Dans la catégorie « Post-secondaire », la délégation québécoise était composée de Dakota Brown (plomberie) et de Jessica White (charpenterie). Précisons que cette dernière avait préalablement remporté, en avril dernier, l'épreuve de sélection québécoise en charpenterie qui l'opposait à une autre candidate féminine, Émilie Nepveu. Yannick Laprade (Installations électriques) et Samuel Bernier Dechamplain (Briquetage) ont tenté, quant à eux, de se classer dans la catégorie « Équipe Canada » en vue d'une participation au Mondial des métiers qui aura lieu en 2022 à Shanghai, en Chine.

Félicitations à toutes et à tous !



Jessica White, gagnante de l'épreuve de sélection québécoise en charpenterie, et son entraîneur, Alexandre Burelle © Compétences Québec, (avril 2022).



Émilie Nepveu, participante de l'épreuve de sélection québécoise en charpenterie, et son entraîneuse, Caroline Bélanger © Compétences Québec (avril 2022).



SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK.COM/CCQ



Pour
nous trouver :
ccq.org

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Réalisé par la Direction des affaires publiques
et des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2C 0C3

PD5018F (2205)

Conception graphique de la grille et montage :
Karine Verville
Révision : Féminin pluriel